



vous accompagner

Se protéger des risques liés au ciment





Certains travaux tels que la construction de murets nécessitent l'utilisation du ciment.

Les ciments sont considérés comme des **mélanges dangereux**. Ils sont constitués de substances alcalines et contiennent des traces de chrome hexavalent, allergisant et classé en catégorie 1 B du règlement européen CLP (cancérogène présumé pour l'homme).

Les **affections cutanées et oculaires** provoquées par les ciments peuvent être reconnues en maladie professionnelle (tableau n°14 pour le Régime Agricole)

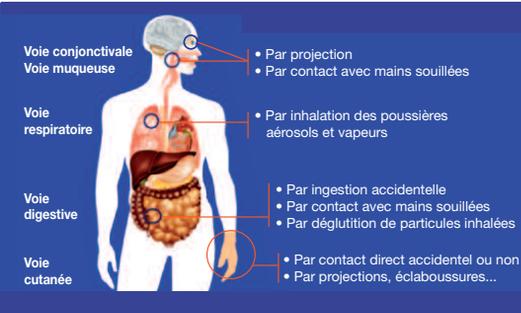
La manipulation des ciments n'est pas sans risque :

- ⊖ **Sous sa forme humide** (béton et mortier frais), le ciment est très irritant et corrosif. Il peut provoquer des brûlures graves, notamment les ciments à prise rapide.
- ⊖ **Sous sa forme en poudre**, il est irritant pour les voies respiratoires et les yeux.

Les effets sur la santé

Les ciments peuvent provoquer des maladies, liées à leur action corrosive ou allergisante :

≡ **Irritations de la peau** par le ciment frais, pouvant conduire à des **brûlures**, à un **dessèchement**, des **crevasses** et des **ulcérations** ;



≡ **Eczéma allergique** récidivant (dermatite de contact) dû à des impuretés du ciment (chrome VI et cobalt). Cette réaction qui peut survenir tardivement, est invalidante, une fois installée ;

≡ **Irritations ou allergies oculaires** en cas de projection de poussières de ciment dans les yeux ;

≡ **Rhinites** provoquées par l'inhalation de ciment sec ;

≡ **Pathologies broncho-pulmonaires**, bronchites chroniques par l'inhalation de poussières de ciment.

Comment réduire le risque

- ⇒ Éviter l'exposition aux poussières de ciment sec, en utilisant des procédés générant **peu de poussières**, en isolant les machines productrices de poussières et en portant un masque anti-poussière adapté.
- ⇒ Le froid, la sueur, la manipulation à mains nues ou encore le lavage des mains avec des produits agressifs sont des facteurs aggravants des pathologies de la peau liées au ciment.

Sous sa forme humide, le ciment devient fortement alcalin et donc, très agressif. **Il convient d'éviter son contact direct.**

- ⇒ Ne pas le manipuler le ciment à mains nues ;
- ⇒ Ne pas le lisser avec les doigts sans protection ;
- ⇒ Ne pas s'agenouiller dedans ;
- ⇒ Ne pas prendre les outils qui en sont recouverts, sans protection des mains.

Porter les équipements adaptés

Masque à adapter
au type d'émission



Gants étanches
(nitrile) et doublés en
coton pour absorber
la transpiration



Vêtements imperméables
et ajustés



Chaussures et
bottes de sécurité
imperméables



Nos conseils

Appliquer les mesures d'hygiène nécessaires afin de réduire le risque d'exposition :



Changer régulièrement de tenue de travail
Se laver les mains avant et après le travail avec un savon neutre



Se doucher et changer de vêtements
dès le retour au domicile



Appliquer une crème de soin
sur les mains

Premiers secours

En cas de contact de la peau avec du ciment :

- ⊖ Rincer à l'eau rapidement et abondamment
- ⊖ Nettoyer les vêtements et chaussures souillés (ne pas laisser macérer).



En cas de projection dans les yeux :

- ⊖ Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes
- ⊖ Consulter un médecin.



La MSA intervient pour la Santé et la Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs agricoles.
Elle agit pour améliorer les conditions de travail
et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail
et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider
à trouver des solutions adaptées à votre situation de travail.

N'hésitez pas à nous contacter :
santesecurite@msa49.msa.fr
02 41 31 77 29